

*Répertoire spécifique***Maintenir et actualiser ses compétences de sauveteur secouriste du travail****Active**

N° de fiche

RS727**Date d'échéance de l'enregistrement : 31-12-2021****CERTIFICATEUR(S)**

Nom légal	Nom commercial	Site internet
INSTITUT NATIONAL RECHERCHE SECURITE	-	-

RÉSUMÉ DE LA CERTIFICATION**Objectifs et contexte de la certification :**

La certification de sauveteur secouriste du travail permet la validation de compétences, connaissances et savoir-faire permettant à tout individu formé et certifié d'intervenir efficacement face à une situation d'accident et, en matière de prévention, de mettre en application ses compétences au profit de la santé et sécurité au travail, dans le respect de l'organisation de l'entreprise et des procédures spécifiques fixées.

La certification est valable 24 mois de date à date. Avant la fin de cette période de validité, le SST doit suivre et valider une **session de maintien et d'actualisation de ses compétences (MAC) de SST** pour prolonger la validité de son certificat de 24 mois.

Ainsi remis à jour de ses compétences et validé, le sauveteur secouriste du travail :

intervient sur son lieu de travail pour porter secours à toute personne victime d'un accident et/ou d'un malaise

met ses compétences en matière de prévention au service de l'entreprise, organisme ou établissement dans lequel il intervient, pour contribuer à la diminution des risques d'atteinte à la santé des salariés.

Compétences attestées :

Les compétences du sauveteur secouriste du travail se déclinent en 2 grands domaines de compétences :

Domaine de compétences 1 : Etre capable d'intervenir face à une situation d'accident

Domaine de compétences 2 : Etre capable de mettre en application ses compétences de SST au service de la prévention des risques professionnels de son entreprise

Les sessions de maintien et d'actualisation des compétences (MAC SST) permettent de revenir sur l'intégralité des compétences et de certifier **6 des 8 compétences du référentiel** de compétences de la formation initiale :

Le 1^{er} domaine de compétences valide les 3 compétences répertoriées de 3 à 5 :

1. Examiner la victime pour mettre en œuvre l'action adaptée au résultat à obtenir
2. Alerter ou faire alerter les secours
3. Réaliser les gestes de secours à la victime adaptés

La 2^e partie permet de certifier les 3 compétences répertoriées de 6 à 8 du 2^{ème} domaine de compétences :

1. Situer son rôle de SST dans l'organisation de la prévention de l'entreprise
2. Mettre en œuvre ses compétences en matière de protection au profit d'actions de prévention
3. Informer les personnes désignées dans le plan de prévention des situations dangereuses repérées

Pour obtenir la prorogation de 24 mois du certificat de sauveteur secouriste du travail, le stagiaire en MAC SST devra avoir validé lors des épreuves certificatives, l'ensemble des **6 compétences concernées** (compétences 3 à 8).

Les 2 épreuves certificatives définies dans le référentiel de certification permettent d'évaluer ces 6 compétences.

Modalités d'évaluation :

La formation MAC SST s'adresse à un groupe de **4 à 10 personnes**.

Elle est conforme au programme et aux référentiels élaborés par l'INRS.

Elle est d'une durée de **7 heures de face-à-face pédagogique** (durée minimale), organisée en une ou plusieurs séquences non consécutives, dans un nombre pédagogiquement raisonnable.

Elle fait l'objet d'une déclaration et d'un enregistrement obligatoires dans l'outil de gestion national.

Elle comporte des évaluations formatives réalisées en cours de formation, et une certification finale.

La certification MAC SST donne droit, si elle est satisfaisante, à une nouvelle validité du certificat de SST de l'Assurance maladie Risques professionnels / INRS, délivré par l'entreprise ou l'organisme formateur, **pour une nouvelle durée de 24 mois**.

Un représentant du réseau Assurance maladie Risques professionnels / INRS peut assister à tout ou partie de cette formation, dans le cadre de l'habilitation de l'entité qui dispense la formation.

VALIDATION DE LA CERTIFICATION OU DE L'HABILITATION

Le cas échéant, niveaux de maîtrise des compétences :

Niveau 1

Le cas échéant, durée de validité en années :

Si durée limitée, modalités de renouvellement :

Possibilité de validation partielle :

Non

SECTEUR D'ACTIVITÉ

Références juridiques des réglementations d'activité :

{""Code du travail (art. R. 4224-15, R. 4224-16), circulaire CNAMTS n° 32/2010 du 03/12/2010""}

VOIES D'ACCÈS

Le cas échéant, prérequis à la validation des compétences :

Le stagiaire inscrit en MAC SST devra être titulaire du certificat SST de l'Assurance maladie Risques professionnels / INRS, en cours de validité.

Gestion des services

LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS PROFESSIONNELLES, CERTIFICATIONS OU HABILITATIONS

Lien avec d'autres certifications professionnelles, certifications ou habilitations : Non

BASE LÉGALE

Date d'échéance de l'enregistrement	31-12-2021
--	------------

POUR PLUS D'INFORMATIONS

Statistiques :

Lien internet vers le descriptif de la certification :

<http://www.inrs.fr/services/formation/demultiplication.html>

(<http://www.inrs.fr/services/formation/demultiplication.html>)

Liste complète des organismes préparant à la certification

(<https://certifpro.francecompetences.fr/webapp/services/edition/exportPartenaireSp/17269/tru>)

Fiche au format antérieur au 01/01/2019

(<https://certifpro.francecompetences.fr/webapp/services/enregistrementDroit/dowr>)

